



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, mercredi 6 janvier 2021

COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION EN DRÔME

Alors que les premières vaccinations ont débuté la semaine dernière dans le département du Rhône, c'est au tour du département de la Drôme de s'engager officiellement dans la vaccination contre la Covid-19. Celle-ci va concerner les personnes âgées en Ehpad et unité de soins de longue durée (USLD), mais également tous les personnels de santé volontaires de plus de 50 ans ou ceux avec un facteur de risque de développer une forme grave de Covid-19, qui le souhaitent.

La campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté officiellement ce lundi 4 janvier en Auvergne-Rhône-Alpes après le démarrage d'une phase pilote qui a débuté dans le Rhône le 28 décembre dernier dans deux établissements.

Établissement pivot désigné par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Drôme, le Centre hospitalier de Valence a pour mission de stocker une partie des dotations de vaccins du département et de coordonner leur distribution auprès d'autres établissements. Il a reçu une première dotation d'environ 4 800 doses de vaccins le 5 janvier, qui sera complétée par une deuxième dotation identique dans les prochains jours.

En priorité, sont visées les personnes âgées dépendantes en Ehpad et USLD ainsi que tous les personnels volontaires de ces établissements de plus de 50 ans ou avec comorbidité à risque de forme grave de Covid-19, notamment ceux en contact avec les résidents ou patients.

3 EHPAD CONCERNÉS CETTE SEMAINE PAR LA VACCINATION EN DRÔME

Les premiers établissements qui débiteront la vaccination cette semaine sont **l'EHPAD Dauphine à Romans sur Isère, l'EHPAD Maison de l'Automne à Valence et l'EHPAD la Pastourelle à Pierrelatte**. D'autres établissements pourront rapidement s'ajouter à cette première liste.

ACCÉLÉRATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION

Comme l'a annoncé le ministre des solidarités et de la santé, une accélération de la vaccination est menée sur le territoire national. La vaccination est désormais proposée à tous les personnels du monde de la santé de plus de 50 ans ou avec comorbidité à risque de forme grave de Covid-19, qu'ils soient du secteur public ou privé, hospitalier ou libéral.

En Drôme, un premier **centre de vaccination**, au sein du CH de Valence, **doit ouvrir très prochainement**.

Par la suite, **d'autres sites de vaccination** seront déployés rapidement sur l'ensemble du département.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la Drôme : 06 77 18 96 78 - pref-communication@drome.gouv.fr

PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL EN DROME

Comme précisé dans le [communiqué du 28 décembre dernier](#), le pilotage de la vaccination dans chacun des départements se fait sous la coordination des Préfectures de département et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Lundi 4 janvier**, s'est réuni le **comité stratégique**. Sous le co-pilotage de la préfecture de la Drôme et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, il a permis de présenter cette stratégie vaccinale auprès des élus.
- La première réunion de la **cellule opérationnelle vaccination**, pilotée par l'ARS en présence du représentant du Préfet, s'est tenue **dès ce mardi 5 janvier**, afin de présenter l'ensemble de la stratégie vaccinale et sa déclinaison dans le département sur le terrain, de faire état des difficultés rencontrées et de préparer rapidement les étapes suivantes.

Ces deux instances seront régulièrement réunies et consultées tout au long du déploiement de la vaccination dans le département.

RAPPEL DE LA STRATÉGIE VACCINALE EN FRANCE

Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de Covid-19. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : **la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.**

La stratégie vaccinale repose sur trois grands principes :

- **Le libre choix des patients** : le Président de la République l'a dit, la vaccination ne sera pas obligatoire.
- **La prise en charge du vaccin à 100 %** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

POUR EN SAVOIR +

- [Page sur la stratégie de vaccination de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Vaccination contre la Covid-19 : la HAS définit la stratégie d'utilisation du vaccin Comirnaty®](#)
- [Dossier vaccination contre la Covid-19 sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Guide de la vaccination contre la Covid-19 en EHPAD et USLD](#)

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la Drôme : 06 77 18 96 78 - pref-communication@drome.gouv.fr